

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 158

Nombre de conseillers municipaux présents : 100

Date de la convocation : 20 avril 2017

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 11 mai 2017

Le jeudi vingt-sept avril deux mille dix-sept, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (100) Laurence Adrien-Bigeon, Alain Arial, Marie-Josèphe Audoin, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Bellevaire, Marion Berthommier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Sylvie Boissinot, Isabelle Bouron, Jean-Luc Brégeon, Fabrice Bréhéret, Catherine Brin, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Rita Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Pierre Devêche, Anthony Drouet, Franck Dugas, Pascal Esnard, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-René Fonteneau, Régis Gaboriau, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Colette Landreau, Joël Landreau, Hervé Launeau, André Léauté, Sandrine Lebon, Nathalie Leroux, Marie-Annette Levêque, Paul Manceau, Véronique Marin, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Allain Merlaud, Marielle Michenaud, Geneviève Morillon, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Joël Praud, Jacky Quesnel, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Christelle Raveleau, Bérangère Ripoché, Julie Ripoché, Michel Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Lydie Rouxel, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Marie-Claire Starel, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Laurent Vigneron, Jessica Vilhem, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (42) Véronique Antunes-Baptista, Jérôme Boidron, Emmanuel Bretau, Georges Brunetière, Yoann Chauvat, Mathieu Chevalier, Cyrille Chiron, Sandrine Clément, Rodolphe Conon, Etienne Coutolleau, Jacques Deveau, Emilie Douillard, Christelle Dupuis, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Serge Hulin, Loïc Humeau, Hélène Landron, Matthieu Leray, Béatrice Lucas, Béatrice Mallard, Yves Marquis, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Michel Merle, Anthony Morin, Nadia Pellerin, Marie-Pierre Pérez, Benoît Rotureau, Sylvain Rousteau, Geordie Siret, Corinne Texier, Marie Viaud, Marc Vigneron.

Secrétaire de séance : Isabelle Bouron

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (16)

Absents	Délégation de vote à
Dominique Besnier	Marie-Jo Audoin
Dominique Bochereau	Rémy Clochard
Virginie Boinot	Marc Biélin
Solène Burgos	Nathalie Leroux
Valérie Fouquet	Pascal Esnard
Nathalie Griffon	Magali Bellevaire
Florence Grimaud	Muriel Harrault
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Patricia Kieffer	Christophe Caillaud
Chantal Moreau	Richard Cesbron
Dominique Pohnu	Denis Sourice
Marie-Odile Ransou	Jean-Paul Chupin
Jacques Roy	Maryse Coutolleau
Gérard Vibert	Daniel Billaud
Denis Vincent	Jean-Luc Brégeon
Sophie Vrain	Benoit Martin

PREAMBULE

Flash Mauges Communauté d'avril 2017

RESSOURCES HUMAINES

- Création du Comité technique et du CHSCT
- Ouverture d'un poste d'attaché territorial pour service culture.

MOBILITES

- Approbation de la convention de délégation compétence mobilités volet transport scolaire à Chemillé-en-Anjou (AOT2) sur le circuit les Gardes – St-Georges (4 septembre 2017 au 6 juillet 2018).

ECONOMIE

- Cession d'un bâtiment à la SARL E.P.B INOX-ACIER – ZA Èvre Loire / Beaupréau - 1 € (dénouement du contrat de crédit-bail)
- Acquisition d'un ensemble immobilier auprès de la SARL MULTILAP – ZA de la Biode / St-Crespin-sur-Moine
Surface de 2 400 m² - 200 000 € HT
- Prise de participation au capital de la société d'économie mixte locale « Alter Eco » par acquisition d'actions de 3 600 de 50 € de valeur nominale chacune au Département de Maine-et-Loire. « Alter Eco » est une société d'économie mixte qui finance des projets à vocation économique sur le département de Maine-et-Loire. Depuis sa création en 2006, « Ater Eco » a financé pour 60 millions d'euros de projets, souvent immobiliers, dont 30 millions dans les Mauges. Désormais, le département ne peut plus détenir plus de 33 % des parts. Le reste des parts est pris par les E.P.C.I. au prorata de leur nombre d'habitants. Mauges Communauté dispose ainsi d'un siège au conseil d'administration.
- Cession d'1 terrain à la Société TBPFM – ZA du Val de Moine / St-Germain-sur-Moine Terrain de 2 437 m² - 21 933 € HT
- Cession d'1 terrain à M. MACHADO Nicolas – ZA du Val de Moine / St-Germain-sur-Moine Terrain de 887 m² - 7 983 € HT
- Cession d'un terrain à la SARL SOULARD Aurélin – ZA du Bordage /Le Longeron Terrain de 4 321 m² - 28 086,50 € HT
- Cession d'1 terrain à la SARL SILVERE MENUISERIE – ZA du Bordage / Le Longeron Terrain de 2 479 m² - 16 113,50 € HT
- Cession d'1 terrain à M. ROBICHON Stéphane – ZA du Motreau / Torfou Terrain de 3 953 m² - 25 694,50 € HT

ENVIRONNEMENT

- Approbation du programme d'actions 2017-2018 sur les cours d'eau « Robinets / Haie d'Allot », au titre du Contrat territorial des milieux aquatiques.
- Approbation de la convention financière entre le SIEML et Mauges Communauté pour le projet d'investissement de la dorsale gaz naturel sur les Mauges.

➤ Montant de l'investissement = 3 051 000 €

Il s'agit d'installer une nouvelle canalisation de gaz qui partira de Trémentines pour rejoindre La Pommeraye. Non seulement on dessert les communes traversées par cette canalisation, mais on alimente un très gros consommateur la laiterie Lactalis à Saint Florent le Vieil, qui finance également cette opération. On va injecter dans cette canalisation du gaz provenant d'une unité de méthanisation. Mauges Communauté participe à cet investissement en vertu de sa compétence transition énergétique.

➤ Contribution financière SIEML = 1 019 490 €

➤ Participation financière Mauges Communauté = 100 000 €

- Définition du principe d'application et de mise en œuvre de la redevance incitative
 - Facturation à terme échu
 - Une part fixe et une part variable sans levées ou dépôts inclus > incitation à la maîtrise de production de déchets
 - Deux catégories de redevables : redevables du service complet et redevables du service collecte

Mauges Communauté s'est engagé dans une convergence des services collecte et traitement des déchets ménagers entre les pratiques du SIRDOMDI et de Moine et Sèvre devenu Sèvremoine. Il reste quelques points de divergences mais il est nécessaire de converger puisque

dès le 1^{er} novembre 2017 il n'y aura plus qu'un service sur l'ensemble du territoire, d'où l'harmonisation des principes de facturation.

Bilan d'activité du service A.D.S. pour Sèvremoine - Année 2016

Analyse quantitative de l'activité ADS 2016

1 445 dossiers traités

- 287 Permis de construire
- 390 Déclarations préalables
- 761 Certificats d'urbanisme (informations et opérationnels)
- 4 Permis d'aménager
- 3 Permis de démolir

Analyse qualitative de l'activité ADS 2016

Typologie des dossiers permis de construire

- 70% des permis de construire concernent l'habitat (dont la moitié pour du logement neuf)
- 16% concernent un projet industriel ou artisanal
- 14% concernent un projet agricole

Refus

- Taux de refus environ 9 %
- Les trois principaux motifs de refus sont :
 - le non respect des règles d'implantation
 - le non respect des règles d'aspect extérieur
 - le dépôt du mauvais type de dossier (DP/PC)

Divergents

- Taux de divergents 2,7 %
- Les trois principaux motifs de divergents concernent :
 - d'aspect extérieur des constructions
 - d'implantation des constructions
 - de contraintes liées à des projets d'isolation par l'extérieur

Dossiers tacites de permis de construire (dépassement du délai d'instruction)

- 1 seul dossier tacite favorable qui aurait dû faire l'objet d'un refus (pièces complémentaires non reçues par les services)
- 2,4% des dossiers de permis de construire tacites (qui auraient fait l'objet d'un accord)

Dossiers Tacites de déclarations préalables

- 2,8% des dossiers de déclarations préalables tacites
- 11 dossiers sur 391

Dossiers Tacites de certificats d'urbanisme

- 8 % des certificats d'urbanisme tacites
- 66 dossiers sur 815

26 > Missions assurées



2016
1ETP + aide des Proxi

Service minimum

- ✓ d'enregistrement des demandes d'urbanisme
- ✓ de délivrance des autorisations
- ✓ de formalités légales
- ✓ permanences mises en place pour assurer un service de réponse aux questions des pétitionnaires

Fin 2016
1.5 ETP ADS
+ 0.8 ETP (suivi administratif urba)

Service minimum

- ✓ d'enregistrement des demandes d'urbanisme
- ✓ de délivrance des autorisations
- ✓ de formalités légales
- ✓ permanences mises en place pour assurer un service de réponse aux questions des pétitionnaires

Rémunération des arrêtés (XII)

Service qualitatif:

- ✓ suivi des dossiers sensibles, des tacites et des divergents
- ✓ contrôle des pièces complémentaires
- ✓ accompagnement des agents à l'urbanisme
- ✓ formation des agents d'accueil (nov 2016)

Suivi de la taxe d'aménagement:

Communication: (articles + Blog)

27 > Missions assurées



2017
1.5 ETP ADS
+ 0.8 ETP (suivi administratif urba)

Service minimum

- ✓ d'enregistrement des demandes d'urbanisme
- ✓ de délivrance des autorisations
- ✓ de formalités légales
- ✓ permanences mises en place pour assurer un service de réponse aux questions des pétitionnaires

Rémunération des arrêtés.

Service qualitatif:

- ✓ suivi des dossiers sensibles, des tacites et des divergents
- ✓ suivi des pièces complémentaires
- ✓ contrôle des dossiers demandés
- ✓ accompagnement des agents à l'urbanisme
- ✓ formation des agents d'accueil (nov 2016)

Suivi de la taxe d'aménagement:

Communication (articles + Blog)

2017 (objectif)

Formation des procédures Infra-ADS (avis techniques, info terri Assainissement)

Aide à la définition d'une politique sur les extensions de réseaux, avec le service Infrastructures

Amélioration des outils de suivi

Objectif 2018

Aide à la définition et mise en œuvre d'une politique de suivi des conformités.

Bilan d'activité D.I.A. (Déclarations d'Intention d'Aliéner) pour Sèvremoine - Année 2016

Rappel

Par délibération en date du 14 janvier 2016, le conseil municipal de Sèvremoine a institué le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur tous les secteurs zonés U et AU du Plan Local d'Urbanisme de chaque commune déléguée.

Le notaire chargé de l'acte de vente formule, systématiquement, une demande de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) à la mairie déléguée où se trouve le bien en vente.

La commune dispose d'un délai de 2 mois pour décider de préempter ou non.

28 > Bilan activité DIA année 2016



Répartition par commune déléguée

390 DIA en 2016 dont 12 entre le 15/12/15 et le 31/12/2015

Commune déléguée	nombre	%
La Renaudière	18	4,62%
Le Langeron	44	11,28%
Montfaucon-Montigné	47	12,05%
Roussay	13	3,33%
St André	37	9,49%
St Crespin	23	5,90%
St Germain	50	12,82%
St Macaire	100	25,64%
Tillières	34	8,72%
Torfou	24	6,15%
TOTAL	390	100%

29 > Bilan activité DIA année 2016



Répartition par commune déléguée

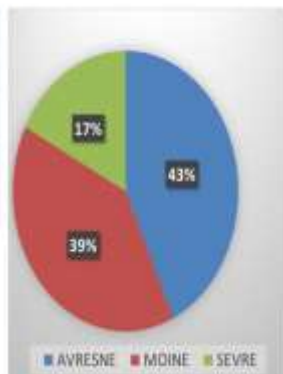


Bilan activité DIA année 2016

SÈVREMOINE

Répartition par quartier

QUARTIER	NOMBRE	%
AVRESNE	168	43%
MOINE	154	39%
SEVRE	68	17%
TOTAL	390	100%



Bilan activité DIA année 2016

SÈVREMOINE

Préemptions

3 biens préemptés

- ✓ St André – 2 biens préemptés sur le quartier St Paul (Aménagement urbain)
- ✓ Le Langeron – maison à l'angle de la rue du commerce et rue Luc Tertier (Sécurisation du carrefour, stationnement)

D'autres dossiers ont fait l'objet d'une réflexion politique

Bilan activité DIA année 2016

SÈVREMOINE

A noter

- Relances nombreuses et régulières pour obtenir une réponse le plus tôt possible, bien avant le délai des 2 mois
- Les DIA reçues ne sont pas forcément suivies d'un acte de vente.

Communication

Un article expliquant la procédure est paru dans le magazine d'avril.

Bilan activité DIA année 2016

SÈVREMOINE

Objectif 2017

- ✓ Améliorer le lien avec les demandes de certificat d'urbanisme.
- ✓ Créer un observatoire des prix de vente:
 - en fonction du zonage du PLU.
 - pour la vente de terrains constructibles dans les lotissements privés.

Jean-Louis Martin informe que travaillent au service de l'Urbanisme Mathilde Lenormand, Laurence Chéné, Julie Garcia et Françoise Pineau. Le service est satisfaisant pour les pétitionnaires. Il est désormais bien identifié par les habitants de Sèvremoine. Une demi-journée par semaine est réservée à l'accueil des pétitionnaires.

Chantal Gourdon demande s'il y a augmentation du nombre de demandes de permis de construire par rapport à 2015.

Jean-Louis Martin répond que les outils informatiques dont dispose le service, à ce jour, ne permettent pas de répondre pour le moment à cette question, mais il est bien prévu en 2017 de pouvoir disposer de cette information. Jean-Louis Martin constate le grand nombre de dossiers à traiter.

Mauges Communauté est venu dans chaque commune nouvelle pour présenter son service « autorisations du droit des sols ». Sèvremoine est une des 6 communes nouvelles qui est la plus active pour les dossiers d'urbanisme, étant données sa taille et l'attractivité du territoire.

Présentation du projet de Sentier « Bornéo » sur les communes de Roussay, Torfou et Montfaucon-Montigné

Marion Berthommier présente le projet de sentier Bornéo sur les communes de Roussay, Torfou et Montfaucon-Montigné. Cette dénomination viendrait du mot de « bornage », puisqu'une partie du chemin est limitrophe à d'autres territoires. Ce sentier ouvre Roussay sur l'ensemble de Sèvremoine. Son point de départ se trouve sur la commune de Roussay. Il est entièrement sur le domaine public. Il représente le 18^{ème} sentier de Sèvremoine, pour un total de 222 km.

Des aménagements à prévoir :

- Plantations de haies : ≈ 550 ml (à intégrer dans la campagne 2017/2018 de Mission Bocage)
- Pose de clôture : ≈ 1 300 ml
- Réouverture de chemin : ≈ 225 ml (réalisation par l'Eclaircie)
- Portillons pour passage des randonneurs : 3
- Assainissement des chemins humides : ≈ 320 ml
- Une réunion avec les associations de randonneurs, les exploitants agricoles riverains et les élus de la commission devra être organisée.

	ESTIMATIONS en € TTC
Ouverture chemin (travaux déjà réalisés)	1 386
Plantations de haies (hors subventions départ)	2 673
Clôtures (matériel + pose)	5 000
Portillons	600
Assainissement chemin	6 000
Balisage du sentier	539
Fiche sentier	?
TOTAL ESTIMATIF	16 198

DELIBERATIONS

1. Finances

DELIB-2017-63

Tarifs de la piscine

Jacky Quesnel précise, qu'à compter de 2017, il est proposé de relever comme suit certains tarifs de la piscine municipale, inchangés depuis 2014, pour les enfants, étudiants, demandeurs d'emploi et handicapés. Les nouveaux tarifs permettent d'arrondir les rendus de monnaie.

		2014 à 2016	2017
ENFANTS	Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
	Entrée unique enfants 3 à 17 ans	1,80 €	2,00 €
	Forfait 15 entrées	20,00 €	25,00 €
ADULTES	Entrée unique	3,10 €	3,10 €
	Forfait 7 entrées	17,00 €	17,00 €
ETUDIANTS	(sur présentation de justificatifs)		
DEMANDEURS D'EMPLOI	Entrée unique individuel	1,80 €	2,00 €
HANDICAPES	Forfait 7 entrées	10,50 €	11,00 €

Fabrice Bréhéret a bien noté qu'il s'agit de faciliter le rendu monnaie, mais alors pourquoi laisser le tarif de 3,10 € pour les adultes, sans le baisser par exemple à 3 € ? Fabrice Bréhéret s'interroge sur la perte réelle si on enlevait 10 centimes.

Jacky Quesnel n'a pas a priori la réponse. Il propose un vote en l'état.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
105	90	6	9

AVALISE comme suit les nouveaux tarifs d'entrée à la piscine municipale :

ENFANTS	Moins de 3 ans	Gratuit
---------	----------------	---------

	Entrée unique enfants 3 à 17 ans	2,00 €
	Forfait 15 entrées	25,00 €
ADULTES	Entrée unique	3,10 €
	Forfait 7 entrées	17,00 €
ETUDIANTS	(sur présentation de justificatifs)	
DEMANDEURS D'EMPLOI	Entrée unique individuel	2,00 €
HANDICAPES	Forfait 7 entrées	11,00 €

PRECISE que ces tarifs resteront applicables, sauf nouvelle délibération.

DELIB-2017-64

Décision modificative n°1 – Budget Bâtiments

Les dépenses liées aux fonds de concours apportés au SIEM-L sont à régler sur le chapitre 20 – compte 2041582. Il convient donc d'abonder ce compte à hauteur de 10 000 € pour permettre de financer les factures de raccordement à venir. Les crédits nécessaires sont pris sur le chapitre 23 – compte 2313 Travaux de bâtiments.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	109	1	2

APPROUVE la décision modificative n°1 suivante au budget Bâtiments :

49301 CN SEVREMOINE DM n°1 2017
Code INSEE BA BATIMENTS SEVREMOINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041582-90 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-90 : Constructions	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

2. Ressources humaines

DELIB-2017-65

Modification du tableau des effectifs et des emplois

Dans la continuité de la réorganisation V2 des services administratifs et afin de tenir compte des dernières mesures gouvernementales du PPCR - Parcours professionnels carrières et rémunérations -

modifiant les grades des cadres d'emplois des fonctionnaires, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois de la Commune nouvelle de Sèvremoine.

Ce tableau des emplois prend ainsi en compte :

Des créations de poste

1) Au sein du service Culture, compte tenu de la réorganisation des missions issues du départ en retraite du responsable de la lecture publique et du regroupement des activités culturelles, il y a lieu de prévoir le recrutement :

- d'un responsable musique et cinéma à temps non complet (0,75 ETP),
- d'un médiateur culturel à temps non complet (0,50 ETP),

par l'ouverture de deux postes de catégorie B sur le cadre d'emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et de deux postes de catégorie C sur le cadre d'emplois d'adjoint territorial du patrimoine et des bibliothèques.

Des transformations de postes

1) Au sein des services techniques, il y a lieu de remplacer un adjoint administratif principal de 2ème classe, prochainement radié des cadres pour cause de départ en retraite, par un adjoint technique et ainsi de transformer l'emploi de catégorie C correspondant :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

2) Afin de pallier les départs au service vie scolaire en réorganisant la répartition des missions des agents annualisés et pour assurer un service d'accueil de qualité aux usagers, il y a lieu de modifier les quotités d'emploi des postes suivants :

- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet passe de 0,81 ETP à 0,83 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,69 ETP à 0,79 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,49 ETP à 0,54 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,42 ETP à 0,45 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,34 ETP à 0,43 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,30 ETP à 0,36 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,30 ETP à 0,32 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,17 ETP à 0,23 ETP.

3) Afin de garantir un tableau des emplois en complète adéquation avec les postes effectifs dans la commune, il convient d'apporter les rectifications suivantes :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet est modifié de 0,51 ETP à 0,13 ETP,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet est créé à 0,16 ETP,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe est supprimé afin de s'adapter au grade réellement détenu par l'agent, à savoir la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 0,66 ETP.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet est supprimé au profit de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement à temps complet correspondant au grade de l'agent.
- A la demande d'un agent, son poste d'adjoint technique territorial à temps non complet passe de 0,51 ETP à 0,44 ETP.

Des suppressions de postes

Suite aux recrutements effectifs sur les postes de directeur des services à la population et de responsable ressources humaines, il y a lieu de supprimer les grades précédemment ouverts pour pourvoir aux nominations :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet (35h),
- 1 poste d'attaché à temps complet (35h),
- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (35h),
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h),

Anne Pithon, directrice générale des services de Sèvremoine, précise que le tableau des effectifs relate l'intégralité des postes ouverts, qu'ils soient pourvus et non pourvus. Ce tableau des effectifs doit être modifié au fur et à mesure des évolutions des agents en poste, en l'occurrence par exemple des

créations de postes correspondant à la réorganisation du service culture. La responsable du service lecture publique part à la retraite. Le service culture a été réorganisé en conséquence, en créant 2 postes, validés lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, l'un pour la musique et le cinéma à $\frac{3}{4}$ temps et un mi-temps de médiation culturelle. Il convient d'ouvrir les postes sur le tableau des effectifs, sur plusieurs grades en même temps, car on ne sait pas avant le recrutement le grade des agents recrutés. On se retrouve avec trois fois les mêmes postes ouverts au tableau des effectifs, on recrute un agent, on supprime ensuite les grades qui ne servent pas. De plus, des postes sont transformés, sur des postes existants on modifie soit leurs intitulés, soit le temps de travail. Par exemple, Catherine Barreaud est partie en retraite, une modification de grades est nécessaire. Des révisions de temps de travail annualisés pour le service vie scolaire doivent être faites, puisque la plupart des agents sont à temps non complet, en raison de petites modifications d'organisation à l'intérieur du service. Par ailleurs, il convient de rectifier quelques erreurs matérielles de grades. On constate une réduction de temps de travail, à la demande d'un agent souhaitant arrêter une partie de mission.

Franck GADDI s'interroge sur la raison d'ouvrir les postes, non pas par cadres d'emploi mais par grades. En ouvrant les postes par cadres d'emplois, on offrirait aux agents la possibilité de passer de grade en grade, sans nécessité d'une délibération du conseil municipal.

Anne Pithon reconnaît cette possibilité mais ce n'est pas le choix du service « ressources humaines » de Sèvremoine. Par ailleurs, en culture, les postes ont été ouverts en catégorie C ou B pour un même poste, puisqu'on ne sait pas à ce jour qui on recrutera en catégorie B ou C.

Pour Franck GADDI, on devrait savoir à l'avance si on souhaite recruter des agents d'exécution (catégorie C) ou des cadres intermédiaires (catégorie B)

Anne Pithon répond qu'il arrive parfois d'être à la charnière entre les deux catégories et d'hésiter dans le recrutement entre un agent de catégorie B qui démarre et un agent de catégorie C expérimenté.

Monsieur le maire ajoute qu'on se donne les meilleures chances de recruter l'agent le plus en adéquation avec le poste.

Pierre Devêche souhaite des précisions sur les postes de responsable pour la musique et cinéma à temps non complet pour $\frac{3}{4}$ temps. Ceci lui paraît beaucoup, sans connaître néanmoins la fiche de poste. Pierre Devêche souhaite alors des descriptions de postes plus complètes afin que le conseil municipal puisse se rendre compte des tâches effectuées. Pierre Devêche souhaite une présentation de toutes les personnes au service de la culture sur Sèvremoine et de la politique culturelle, dans les années à venir.

Marie-Claire Starel répond que le poste consiste à structurer et animer le fond musical au niveau de la médiathèque. L'agent gère également le fond cinéma comme les D.V.D. en faisant le lien avec le service cinéma de plein air. Il était bien dans l'intention de Marie-Claire Starel de faire part au conseil municipal des différentes mutations au niveau du service culture. Marie-Claire Starel attendait les recrutements effectifs pour présenter les nouvelles personnes qui viendront y travailler et expliquer leur profil et comment le service serait organisé de manière différente. La politique culturelle a été définie en début de mandat, avec ses objectifs. Le P.P.I. a précisé les projets prioritaires.

Pierre Devêche aurait souhaité que dans le P.P.I. il y ait une description des investissements et animations envisagés sur la future médiathèque de Saint Germain.

Marie-Claire Starel lui propose, lors de la présentation de la nouvelle équipe et des restructurations, de préciser les missions pour mettre en avant certains objectifs.

Pierre Devêche demande si le poste à mi-temps de médiateur culture est une création ou une transformation de poste.

Marie-Claire Starel répond qu'il s'agit bien d'une transformation de poste qu'occupait Maryline Egonneau, passée à la direction. Maryline Egonneau avait un mi-temps de médiation. Cette dernière concerne à la fois tout le secteur arts vivants/arts visuels, avec un accompagnement pour la programmation avec Scènes de Pays des Mauges et l'école de musique. L'autre versant est tout l'aspect patrimonial, en soutenant les associations patrimoniales, la maison du mineur et des énergies, le musée de la chaussure et le lien entre les deux structures.

Pierre Devêche prend acte de l'explication de Marie-Claire Starel.

Franck Gaddi s'interroge par rapport à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Les collectivités ont des obligations, comme les entreprises, à hauteur de 6 % des effectifs. Qu'en est-il à Sèvremoine pour les personnes qui ont une reconnaissance de travailleur handicapé ? Le service « ressources humaines » mène-t-il un travail à ce sujet ?

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas les données ce soir. Ce point sera abordé au cours du bilan social qui sera présenté au conseil municipal, après avoir été présenté au comité technique paritaire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	100	4	10

AVALISE ces créations, transformations et suppressions de postes dont :

- la création de 2 postes pour la réorganisation du Service Culture suite au départ en retraite de la responsable du service Lecture Publique,
- la suppression des grades ouverts pour les recrutements de la Directrice des Services à la Population et de la Responsable des Ressources Humaines.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal, tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur le maire propose de faire « une entorse » au règlement intérieur du conseil municipal, en répondant immédiatement, et non en fin de séance, aux questions orales, puisque celles-ci ont trait au sujet des ressources humaines qu'on vient d'aborder. Monsieur le maire évoque des questions de Thierry Derzon et son groupe. Il se félicite que des élus s'intéressent à la politique de ressources humaines de Sèvremoine. Il rappelle que 380 agents au total travaillent au sein de Sèvremoine (commune et CCAS). Cet effectif important participe à la co-construction de la commune nouvelle. Les élus ont le devoir d'accompagner les agents dans cette période de restructuration.

1/ Quelle est la politique de ressources humaines de la commune ?

2/ Quel est le plan d'avancement des agents : par concours : aidons-nous les agents à se préparer aux concours : prise en charge de la formation, aménagement des emplois du temps... poste à pourvoir ? Qu'en est-il de la valorisation des concours validés au vu de la spécialisation des postes depuis la création de Sèvremoine ? Les agents ayant obtenu un concours ont-ils été nommés sur des postes correspondants ?

Les agents de Sèvremoine ont-ils fait l'objet de proposition d'avancement de grade au cours de la dernière commission d'avril 2017 ?

Un dispositif d'amélioration des montants du régime indemnitaire des agents est-il prévu ? Des agents s'interrogent sur cette situation et se demandent quand les fiches de postes verront réellement le jour ?

Pour répondre, monsieur le maire revient sur les travaux menés depuis le début de 2016 concernant les ressources humaines. Tout d'abord, monsieur le maire rappelle que 2016 a été principalement consacré à la mise à plat des 15 pratiques des communes historiques et syndicats intercommunaux qui ont fusionné dans une seule collectivité : Sèvremoine.

On a constaté des habitudes de fonctionnement très différentes, avec beaucoup de cas particuliers. On a donc fait ce travail d'inventaire. On a aussi passé du temps à la régularisation de dossiers pour des agents, concernant des situations un peu plus complexes qui nécessitaient davantage de travail, telles que maladies longues durées, invalidités ou maladies professionnelles.

En 2016, la commune a également organisé les élections professionnelles qui ont eu lieu début juin 2016, afin de créer les instances de dialogue social qui précédemment n'existaient qu'à St Macaire. Les agents ont découvert un nouveau mode de dialogue avec l'employeur, au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

A l'issue des élections, le C.T. a été installé le 6 juillet. Y siègent 6 élus et 6 agents, avec autant de suppléants. Les suppléants assistent au comité technique en tant que spectateurs, sans intervenir dans les débats. Le C.T. s'est réuni à trois reprises, en juillet, septembre et novembre 2016, la prochaine rencontre est prévue le 13 juin prochain.

Le C.H.S.C.T. a été installé le 6 octobre 2016, ses membres sont désignés par les agents élus au C.T..

Lors de ces réunions, on s'est attaché à s'approprier toutes les conditions de travail ou de rémunération des agents. 5 groupes de travail ont été constitués. Des élus et des agents en sont membres, sans rapport de parité (deux agents pour un élu). Des thèmes prioritaires ont été définis en concertation. Le premier est celui de l'exercice du droit syndical. Un protocole a été établi pour définir les droits et devoirs des représentants syndicaux. Celui-ci est abouti. En premier, il a été défini des heures de décharge allouées à ces agents syndiqués, pour leur permettre de participer aux séances et de les préparer. Des crédits d'heures sont attribués. De même, un local avec téléphone, ordinateur, matériel de bureau, est mis à disposition des syndicats depuis début avril. Il se situe à Roussay.

Le deuxième chantier est celui de l'organisation du temps de travail. Il convient de définir un nouveau protocole R.T.T. propre à Sèvremoine, les pratiques des communes déléguées étaient différentes, de manière plus ou moins formalisée. Certains agents comme ceux des établissements pour personnes âgées répondent à des spécificités. Le groupe de travail s'est réuni en mars une première fois, la prochaine réunion étant prévue le 2 mai. On doit se mettre d'accord sur ce protocole pour une harmonisation et une mise en œuvre à partir de septembre 2017. Après avis du comité technique, le conseil municipal validera cette nouvelle organisation du travail.

Le troisième groupe de travail étudie les régimes indemnitaires et les avantages sociaux. Chacun des 380 agents a un parcours différent. La tâche est ardue. Il faut définir une nouvelle grille de régime indemnitaire conforme aux textes en vigueur, adaptée aux conditions de travail et aux fonctions des agents. Il convient de cartographier les missions et définir des fiches de postes individuelles. Quelques unes sont rédigées, surtout pour la partie administrative, mais la plupart sont à mettre à jour ou à créer. Ce groupe de travail s'est réuni en avril, la prochaine réunion étant prévue le 27 juin.

Un quatrième groupe travaillera prochainement sur les quotas d'avancement. Il débutera sa réflexion au cours du second semestre. Il fera des propositions au comité technique et au conseil municipal afin d'étudier toutes les possibilités d'avancement sur l'année 2018.

Le cinquième groupe de travail réfléchit aux modalités d'exercice des conditions de travail. Il ne s'est pas encore réuni. Il travaille en collaboration avec le C.H.S.C.T..

En 2016, le conseil municipal a délibéré sur le travail à temps partiel, le 29 septembre. De même, le conseil municipal a délibéré sur la participation de l'employeur à hauteur de 6 € mensuels pour la mutuelle prévoyance, en cas d'arrêt maladie. Les agents sont informés des arrivées et départs dans le personnel par une lettre interne distribuée avec le bulletin de salaire, tous les deux mois. S'ajoutent les renseignements que peuvent donner le service « ressources humaines » de Sèvremoine. Le service R.H. et ces représentants syndicaux sont à la disposition des agents pour répondre à toutes leurs questions, soit pour un cas particulier, soit pour se renseigner sur l'avancée des travaux des différents groupes de travail.

Monsieur le maire répète que l'ensemble de ces sujets est l'objet d'une réflexion au sein d'un groupe de travail composé d'agents et d'élus. Ces différents travaux seront l'objet d'un débat au sein du comité technique et les sujets relevant du conseil municipal seront délibérés. D'autres questions sont de la compétence du maire.

3/ Quand est-ce que le bilan social sera présenté au conseil municipal puisque cela fait plus d'un an que la commune est créée ?

Monsieur le maire informe que le bilan social se fait tous les deux ans. Il aurait dû être effectué en 2016 sur les données 2015, mais celles des communes historiques. Il a été constaté en comité technique qu'il était impossible de dresser un bilan social, de plus cela présenterait peu d'intérêt, étant donné les situations différentes des agents entre les communes. 2015 ne pouvait servir d'année de référence. En accord avec le comité technique le bilan 2015 n'a pas été effectué. En revanche, le bilan social sera bien effectué au titre de l'année 2016 et sera présenté au comité technique et au conseil municipal.

4/ Dans le cadre du CHSCT , la mise en place d'un registre des "doléances" est obligatoire. Depuis quand est-il mis en place et comment est-il accessible aux agents au regard de la taille et de l'organisation de la commune ?

Ce registre doit être à la disposition des agents sur les lieux de travail pour que ceux-ci notent les dysfonctionnements ou dangers afin que des mesures concrètes soient apportées avec consultation obligatoire du CHSCT.

Monsieur le maire précise que le C.H.S.C.T. ayant été installé plus tardivement que le C.T., il n'a pas véritablement commencé à travailler. Il a été convenu d'une formation pour les élus et les agents sur le fonctionnement d'un C.H.S.C.T. afin de mieux cerner le périmètre d'intervention du C.H.S.C.T.. La formation est prévue en mai et juin, pour 5 jours, sur le temps de travail, pour les 12 agents concernés et les élus qui le souhaitent. A l'issue de cette formation, le C.H.S.C.T. se réunira le 29 juin pour se donner un cadre de travail.

3. Vie Scolaire et périscolaire

DELIB-2017-66

Tarification des services scolaires : restaurant scolaire – T.A.P. et accueil périscolaire

Chantal Gourdon, adjointe au maire en charge de la vie scolaire et périscolaire, précise qu'un groupe de travail a été mis en place pour essayer d'harmoniser tous les tarifs de restauration scolaire, très différents d'une commune sur l'autre. La réflexion a été menée en partant de trois hypothèses :

1. Soit définir des tarifs différenciés en fonction des modes de fabrication de repas ;
2. Soit définir des tarifs différenciés en fonction du nombre de jours de présence de l'enfant au restaurant scolaire ;
3. Soit un tarif unique pour toutes les communes.

La commission propose cette dernière hypothèse, pour des abonnements 1, 2, 3 ou 4 jours, avec une exception pour la Renaudière et Roussay qui auraient subi une augmentation assez importante.

Les restaurants scolaires gérés par la commune de Sèvremoine sont au nombre de sept. Pour l'année scolaire 2016/2017, les tarifs appliqués étaient ceux des communes historiques. Dans ce cadre, il existait 22 tarifs différents, basés sur des critères eux-mêmes spécifiques.

La commission Vie Scolaire a travaillé à l'uniformisation de ces tarifs. Au regard des différentes possibilités, il a été retenu le principe suivant :

- un tarif unique ;
- pour les cas particuliers des communes déléguées de Roussay et de La Renaudière , un lissage de l'augmentation sur trois ans pour qu'à la rentrée 2019/2020, un tarif uniforme soit appliqué sur l'ensemble du territoire de Sèvremoine ;
- une somme forfaitaire ajoutée au tarif pour les repas non réservés dans les délais impartis.

Rappel des tarifs actuels :

TARIFS ACTUELS	4 J/sem	3 J/sem	2 J/sem	1 J/sem	Occasionnel/ tickets	Pénalité
LA RENAUDIÈRE	3.33 €	3.38 €	3.57 €	3.70 €	3.96 €	
ROUSSAY	3.39 €	3.45 €	3.65 €	3.77 €	4.06 €	
ST ANDRE DE LA MARCHE	4.00 €	4.10 €	4.25 €	4.37 €	4.71 €	
ST MACAIRE MATERNELLE	4.11 €	4.18 €	4.48 €	4.71 €	5.27 €	
ST MACAIRE ELEMENTAIRE	4.03 €	4.08 €	4.39 €	4.62 €	5.27 €	
LE LONGERON	3.80 €	3.80 €	3.80 €	3.80 €	3.80 €	
MONTFAUCON-MONTIGNE	4.10 €	4.10 €	4.10 €	4.10 €	4.70 €	1.00 €

Propositions :

PROPOSITIONS	2017/2018	
	Pour 4 ou 3 jours/semaine	Au-dessous de 3 jours/semaine
LA RENAUDIÈRE	3.53 €	3.95 €

ROUSSAY	3.53 €	3.95 €
ST ANDRE DE LA MARCHE	3.95 €	3.95 €
ST MACAIRE MATERNELLE	3.95 €	3.95 €
ST MACAIRE ELEMENTAIRE	3.95 €	3.95 €
LE LONGERON	3.95 €	3.95 €
MONTFAUCON-MONTIGNE	3.95 €	3.95 €

Montant forfaitaire ajouté pour tout repas réservé hors délai : 2,50 €, étant précisé que Montfaucon-Montigné avait fixé la pénalité à 1 €, mais ce tarif n'était pas dissuasif. Peu de familles sont cependant concernées par ces pénalités.

En ce qui concerne les tarifs des services d'accueil périscolaire et de Temps d'Accueil Péri-Educatif la commission Vie Scolaire propose de confirmer les tarifs existants sans changement.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite des précisions sur la notion de réservation hors délais.

Chantal Gourdon répond que pour le repas du lundi midi, il faut réserver le vendredi précédent avant 10 h., pour le déjeuner du mardi, le lundi matin avant 10 h., jeudi midi, mardi avant 10 h et enfin vendredi midi, jeudi avant 10 h. Chantal Gourdon précise en outre que les nouveaux tarifs ont bien été débattus avec les associations gestionnaires. Une action pour des repas bio et des circuits courts va être menée.

Les tarifs de l'accueil périscolaire et temps d'activités périscolaires sont bien maintenus.

Isabel Volant rappelle que des repas sont préparés sur place, d'autres par un prestataire de service. Au départ, deux tarifs de facturation étaient envisagés, mais ceci paraissait injuste. L'objectif de la commission est de travailler sur un même cahier des charges pour les repas confectionnés sur place et ceux livrés, avec des circuits courts et des produits bio dont la consommation doit être accrue.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération DELIB-2016-104 du 28 avril 2016 Tarifs pratiqués pour les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour l'année scolaire 2016-2017,

Vu la délibération DELIB-2016-259 du 24 novembre 2016 Tarification du service accueil périscolaire de Montfaucon-Montigné,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
112	104	6	2

APPROUVE les nouveaux tarifs, par repas, de restauration Scolaire

- Saint André de la Marche, Saint Macaire, le Longeron, Montfaucon-Montigné : 3,95 € le repas
- La Renaudière, Roussay :
 - Occasionnel et 1 ou 2 jours/semaine : 3,95 €
 - 3 ou 4 jours/semaine : 3,53 €
- Repas réservé hors délai : + 2,50 €

MAINTIENT les tarifs temps d'accueil péri-éducatif et accueil périscolaire, à l'identique.

T.A.P. :

- Montfaucon-Montigné = 36 € par an et par enfant
- St André de la Marche = 48 € par an et par enfant
- St Crespin sur Moine = 70 € par an et par enfant
- St Germain sur Moine = 32 € par an et par enfant
- St Macaire en Mauges = gratuit
- Tillières = 50€ par an et par enfant

Accueil périscolaire de Montfaucon-Montigné :

Facturation au quart d'heure. Toute heure entamée est due. Quotient familial de la C.A.F. :

QF entre 0 € et 487,84 €	0,50 € le quart d'heure
QF entre 487.85 € et 670.78 €	0,60 € le quart d'heure
QF entre 670.79 € et 914.69 €	0,70 € le quart d'heure
QF supérieur à 914.69 €	0,80 € le quart d'heure
Hors Régime CAF	0,90 € le quart d'heure
Enfants confiés à une famille d'accueil agréé	0,50 € le quart d'heure
Tous les 3 changements non signalés, une pénalité de 1 € sera facturée	

DELIB-2017-67

Principes de forfaits scolaires applicables pour l'année 2017-2018

Le constat d'un financement disparate des écoles sur le territoire de Sèvremoine a amené la commission Vie Scolaire à travailler sur :

- Une répartition équitable,
- Une modélisation du financement,
- Un lissage sur plusieurs années.

Plusieurs principes se sont dégagés lors de la réalisation de l'étude concernant les écoles publiques :

- Forfaitisation pour les dépenses liées aux :
 - o Fournitures scolaires,
 - o Fournitures pédagogiques,
 - o Sorties scolaires/pédagogiques,
 - o Voyages scolaires.

- Besoin de compléments de financements pour :
 - o Les sorties culturelles : prise en charge de 2 sorties vers « Scènes de Pays » et les musées locaux par classe,
 - o Les transports vers les collèges : prise en charge de 2 allers-retours vers les collèges publics,
 - o Le cycle piscine : financement d'un cycle piscine pour les élèves de CE1, y compris le transport.

Ces dépenses viennent bien-sûr s'ajouter aux dépenses liées aux bâtiments communaux utilisés par les écoles et aux frais des personnels qui y sont affectés.

S'agissant des écoles privées, 11 établissements bénéficient d'un contrat d'association et sont à ce titre, conformément à la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009, financées par la commune, sur la base des dépenses obligatoires de fonctionnement affectées aux écoles publiques.

Une distinction est faite à Sèvremoine entre la maternelle et l'élémentaire. Un montant par élève, selon le niveau, et par an est calculé à parité sur la base des dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques.

Là aussi, le passage en commune nouvelle implique une harmonisation des forfaits et donc un lissage des sommes à verser jusqu'en 2020.

A titre facultatif, comme pour les écoles publiques, seraient également pris en charge :

- o Les sorties culturelles : prise en charge de 2 sorties vers « Scènes de Pays » et les musées locaux par classe,
- o Le cycle piscine : financement d'un cycle piscine pour les élèves de CE1, y compris le transport.

PERSPECTIVES A 2020

Au regard des différents montants accordés aux écoles ou aux associations de parents d'élèves et de l'analyse qui en a été faite, les montants, à l'issue du lissage sont les suivants :

- ▶ FOURNITURES SCOLAIRES : 1 FORFAIT / ELEVE de 35 €
- ▶ FOURNITURES PEDAGOGIQUES : 1 FORFAIT / CLASSE DE 250 €
- ▶ SORTIES SCOLAIRES : 1 FORFAIT / ELEVE DE 7 €
- ▶ VOYAGES SCOLAIRES : 1 FORFAIT / ELEVE DE CM2 DE 50 €

COMPLEMENTS FINANCEMENTS DES ECOLES PUBLIQUES

-SORTIES CULTURELLES : prise en charge de 2 sorties vers Scènes de Pays et musées locaux/classe.

-TRANSPORTS VERS LES COLLEGES : prise en charge de 2 allers/retours vers les collèges publics.

-CYCLE PISCINE : financement d'un cycle piscine pour les élèves de CE1 + le transport.

-L'ensemble des dépenses liées aux bâtiments communaux, utilisés par les écoles.

-Les frais des personnels affectés aux écoles.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES PRIVÉES : cadre général

- ▶ Les 11 écoles privées du territoire de SEVREMOINE bénéficient d'un contrat d'Association, et à ce titre sont financées par la commune.
- ▶ La réglementation (loi du 29-10-2009/ circulaire du 15-02-2012) précise que les écoles privées rentrant dans ce cadre doivent être financées par les communes, **sur la base des dépenses de fonctionnement affectées à leurs écoles publiques.**
- ▶ La base de calcul de Sèvremoine fait référence au prix de revient d'un élève de l'école publique (dans ses dépenses obligatoires), en distinguant la maternelle et l'élémentaire.
- ▶ Le passage en commune nouvelle implique une harmonisation des forfaits et donc un lissage des sommes à verser jusqu'à 2020.

Laurence Adrien-Bigeon rappelle qu'une association de parents d'élèves de l'école privée du Longeron avait fait l'an dernier une demande de financement pour des fournitures scolaires. Laurence Adrien-Bigeon souhaite savoir comment sera traitée cette demande si elle revient cette année.

Isabel Volant précise que les tarifs proposés ne concernent que l'année 2018. Il s'agit de prévenir les écoles de leurs dotations financières à venir. Pour 2017, on reste sur les forfaits versés par les communes historiques, de même pour les crédits fournitures scolaires. Aujourd'hui on ne vote que les principes des forfaits pour ensuite rencontrer les directeurs d'écoles ou présidents d'O.G.E.C., afin de leur donner les montants 2018. Les associations gestionnaires pourront ainsi budgéter les voyages, fournitures ou autres.

Rappel : les budgets sont votés à l'année civile, pour des années scolaires allant de septembre à juin.

En réponse à la question de Lydia Sourisseau, Isabel Volant précise que les forfaits proposés valent tant pour les écoles publiques que privées. Bien entendu, pour les écoles publiques, les forfaits correspondent concrètement à un crédit inscrit au budget communal, où sont affectées directement les dépenses.

L'Inspecteur de l'Education Nationale a donné un avis favorable au calcul de ces forfaits.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	109	5	1

APPROUVE les principes des forfaits à verser aux écoles publiques et privées.

Les montants des forfaits seront soumis au vote du conseil municipal dans sa séance du 1^{er} juin 2017, après rencontre des directeurs d'écoles.

Isabel Volant remercie la commission Vie scolaire et périscolaire pour le travail fourni. Monsieur le maire prend le relais en remerciant Isabel Volant et sa commission, mais également le service chargé de la vie scolaire. Un travail considérable d'état des lieux des différentes pratiques a été effectué, pour apporter des positions de principes. On arrive à une proposition respectant la transparence, la cohérence, tout en assurant l'équité sur l'ensemble de la commune de Sèvremoine. Monsieur le maire invite tous les présidents de commissions à suivre cet exemple d'harmonisation et d'inventaire des différentes pratiques.

Isabel Volant ajoute qu'un bilan de l'année 2016 concernant la vie scolaire sera présenté au conseil municipal lors de l'une de ses prochaines séances.

4. Culture

DELIB-2017-68

Convention de gestion des appels téléphoniques de la maison du mineur et des énergies

Afin de développer l'accueil des visiteurs individuels et des groupes à la Maison du Mineur et des Energies, un partenariat a été sollicité auprès de l'Office de Tourisme de la Vallée de l'Evre situé à la Loge, à Beaupréau-en-Mauges, afin de répondre aux appels téléphoniques sur des amplitudes horaires et des jours d'ouverture élargis. L'objectif est de renvoyer automatiquement les appels téléphoniques, au bout de 3 sonneries, vers l'Office de Tourisme qui saura renseigner les individuels, enregistrer les réservations et répondre aux demandes des groupes après avoir pris contact avec La Cicadelle.

La signature d'une convention, à titre gratuit, est prévue à cet effet entre la Ville, l'Office de Tourisme de la Vallée de l'Evre et La Cicadelle détaillant les modalités de mise en oeuvre de cet accord jusqu'au 31 décembre 2019.

Marie-Claire Starel précise que dans cadre de la compétence tourisme au niveau de Mauges Communauté une convention de gestion des appels téléphoniques de la maison du mineur et des énergies est proposée entre Sèvremoine, l'association gestionnaire du site (la Cicadelle) et l'office du tourisme de l'Evre, siégeant à Beaupreau. La convention encadre ce partenariat. En l'absence de réponse au niveau de la maison du mineur, les appels sont automatiquement renvoyés vers l'office du tourisme de la Vallée de l'Evre qui répondra à l'appel, prendra la réservation, pour les scolaires ou les groupes importants, prendra contact avec la Cicadelle et réservera ensuite. L'intérêt est de bénéficier d'une plage horaire beaucoup plus importante, puisque l'office du tourisme est ouvert le samedi, permettant ainsi de renseigner les touristes et utilisateurs pour des visites prévues le dimanche. La convention est gratuite et sur une durée de 3 ans.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 7 articles de la convention de gestion des appels téléphoniques de la maison du mineur et des énergies 2017-2019,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	110	1	3

APPROUVE ce partenariat

AUTORISE monsieur le maire ou sa représentante, Marie-Claire Starel, adjointe au maire en charge de la culture, à signer la présente convention de gestion des appels téléphoniques de la maison du mineur et des énergies.

5. Infrastructures

DELIB-2017-69

Eclairage public : interventions à réaliser par le S.I.E.M.-L. à la demande Sèvremoine.

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des rénovations, des réparations, des modifications ou des contrôles sur le réseau d'éclairage public.

Selon le type de prestation, le SIEML prend en charge une partie des dépenses (de 25 à 50%) :

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP301-16-18-01	LA RENAUDIÈRE	RENO ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DERRIERE EGLISE	15 673.80 €	50%	7 836.90 €
EP-179-17-656	LE LONGERON	DEPOSE LUMINAIRE N° 401 RUE DU COMMERCE	149.83 €	75%	112.37 €
EP301-17-36	ST MACAIRE EN MAUGES	CHANGT PUISSANCE LANTERNES CHOLETAISE	2 446.25 €	75%	1 834.69 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
116	114	0	2

ACCEPTE de verser les montants de fonds de concours au S.I.E.M.-L. au titre des prestations à réaliser sur l'éclairage public, tels que présentés ci-dessus : soit un total de 9 783.96 € pour les 3 opérations.

DELIB-20017-70

Travaux d'effacement des réseaux BT, d'éclairage public et du génie civil télécom rue du Fief d'Ares à St Crespin sur Moine (opération n° 273-14-01)

Le S.I.E.M.L. a fait parvenir l'estimatif détaillé des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et du génie civil télécom consécutifs à l'opération de construction de la boulangerie à Saint Crespin.

L'opération comprend les études, les terrassements, les travaux hors distribution publique, la fourniture de lanternes, de supports, de commandes et est estimée à :

44 159.98 € net de taxe pour la BT et l'éclairage public,

Au regard du règlement financier du 26 avril 2016 arrêté par le comité syndical du S.I.E.M.L. en vue d'une application au 1^{er} janvier 2017, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 8 832 € pour l'effacement des réseaux BT et d'éclairage public (soit 20% de la dépense).

A noter que les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non rocheux. Une plus-value variant de 27,80 €/m³ à 76,50 €/m³ pourra être appliquée si du rocher devait être constaté sur le terrain.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	0	3

AGREE le montant de ces travaux d'effacement de réseaux BT et d'éclairage public sur St Crespin sur Moine et par conséquent le montant du fonds de concours communal : 8 832 €.

DELIB-2017-71

Convention tripartite pour effacement coordonné de réseaux rue du Fief D'Ares à Saint Crespin sur Moine (opération n° 273-14-01)

Une convention ORANGE/S.I.E.M.-L. et commune de Sèvremoine a été préparée pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité. Les travaux sont prévus rue du Fief d'Ares à St Crespin sur Moine.

Le S.I.E.M.-L. est le maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, ainsi que de la pose des installations de communications électroniques dans cette tranchée. ORANGE crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux. ORANGE assure la maîtrise d'ouvrage du câblage.

Les installations de communications électroniques (fourreaux et chambres) sont la propriété de Sèvremoine, qui en assume l'exploitation et la maintenance. Les câbles et éléments strictement nécessaires à leur raccordement sont la propriété de ORANGE qui à ce titre en assume l'exploitation et la maintenance.

ORANGE réalise l'esquisse de travaux, la validation de l'étude, la réception des installations de communications électroniques, le câblage et la dépose du réseau aérien, pour un montant total hors taxe de 9 906,70 €.

Le S.I.E.M.-L. se charge de l'étude, de la tranchée et pose des installations avec fourniture des matériels pour un montant total de 7 842,49 € TTC, intégralement répercuté à Sèvremoine.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les 8 articles de la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques sur la commune nouvelle de Sèvremoine, commune déléguée de Saint Crespin sur Moine, rue du Fief d'Arès,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	111	0	2

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Paul Manceau, adjoint au maire chargé des infrastructures, à signer la convention tripartite en ce sens.

DELIB-2017-72

Travaux de raccordement au réseau électrique, rue du Fief d'Ares à St Crespin sur Moine (opération n° 301-17-12) pour le projet de boulangerie

Le S.I.E.M.L. a fait parvenir l'estimatif détaillé pour l'alimentation en énergie électrique basse tension de la boulangerie prévue à St Crespin sur Moine, rue du Fief d'Ares.

L'opération comprend le branchement proprement dit et l'extension du réseau de distribution électrique et est estimée à :

13 700 € net de taxe,

Au regard du règlement financier du 26 avril 2016 arrêté par le comité syndical du S.I.E.M.L. en vue d'une application au 1^{er} janvier 2017, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 3 656 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	110	1	2

AGREE le montant de ces travaux d'alimentation BT de la boulangerie, rue du Fief d'Ares à Saint Crespin sur Moine et par conséquent celui du fonds de concours communal : 3 656 €.

DELIB-2017-73

Travaux d'extension du réseau d'éclairage public aux abords de l'espace Renaudin, à La Renaudière (opération n° 301-16-18-02 et 03)

Le S.I.E.M.L. a fourni l'estimatif détaillé pour les travaux d'extension de l'éclairage public aux abords de l'espace Renaudin, à La Renaudière, qui s'élève à 8 015.58€ net de taxe.

Au regard du règlement financier du 26 avril 2016 arrêté par le comité syndical du S.I.E.M.L. en vue d'une application au 1^{er} janvier 2017, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 6 011,69 € (soit 75%).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	108	2	4

AGREE le montant de ces travaux d'extension du réseau d'éclairage public aux abords de l'espace Renaudin à La Renaudière et par conséquent celui du fonds de concours communal : 6 011,69 €.

DELIB-2017-74

Travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public et du génie télécom consécutifs à l'opération de renforcement du Poste n°52 Saint Gilles à Saint Germain Sur Moine (opération n° 285-13-04)

Le S.I.E.M.L. a fait parvenir l'estimatif détaillé des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et du génie civil télécom consécutifs à l'opération de renforcement du Poste n°52 Saint Gilles à Saint Germain Sur Moine.

L'opération comprend les études, les terrassements, les travaux hors distribution publique, la fourniture de lanternes, de supports, de commandes et est estimée à :

58 493,06 € net de taxe pour l'éclairage public,

Au regard du règlement financier du 26 avril 2016 arrêté par le comité syndical du S.I.E.M.L. en vue d'une application au 1^{er} janvier 2017, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 29 246,53 € pour l'effacement des réseaux d'éclairage public.

A noter que les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non rocheux. Une plus-value variant de 27,80 €/m³ à 76,50 €/m³ pourra être appliquée si du rocher devait être constaté sur le terrain.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
111	106	3	2

AGREE le montant du fonds de concours communal pour ces travaux : 29 246,53 €.

DELIB-2017-75

Travaux d'effacement des réseaux rue Principale 2^{ème} tranche à Roussay (opération n° 301-16-08)

Le S.I.E.M.L. a fait parvenir l'estimatif détaillé des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique, d'éclairage public et du génie civil télécom rue Principale à Roussay.

L'opération comprend les études, les terrassements, les travaux hors distribution publique, la fourniture de lanternes, de supports, de commandes et est estimée à :

68 475,27 € net de taxe pour les réseaux de basse tension et d'éclairage public,

Au regard du règlement financier du 26 avril 2016 arrêté par le comité syndical du S.I.E.M.L. en vue d'une application au 1^{er} janvier 2017, le montant du fonds de concours à verser par la commune serait de 27 390,10 € pour l'effacement des réseaux de basse tension et d'éclairage public.

A noter que les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non rocheux. Une plus-value variant de 27,80 €/m³ à 76,50 €/m³ pourra être appliquée si du rocher devait être constaté sur le terrain.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	110	2	3

AGREE le montant du fonds de concours pour ces travaux : 27 390,10 €.

6. Urbanisme

DELIB-2017-76

Cabinet médical Montfaucon-Montigné : Autorisations d'urbanisme

Les travaux d'aménagement de l'ancien presbytère de Montfaucon-Montigné, situé 40 ter rue Louis Prosper Lofficial, sont achevés. Ces travaux ont eu pour principal objet l'aménagement du rez-de-chaussée de l'immeuble destiné à accueillir deux médecins, seul espace réservé à l'exercice professionnel et accessible de la patientèle. Chaque cabinet a une superficie de 17 m² et les surfaces partagées représentent une superficie totale de 21 m². Ces dernières entrent pour moitié dans le calcul des loyers de chaque praticien. Le premier médecin commencera ses consultations le 2 mai 2017.

Sur la base d'un coût de loyer de 10 € HT du m², un contrat de bail à usage professionnel pour profession libérale sera proposé aux deux médecins pour une surface exclusive de 17 m² et une surface partagée de 21 m². Le prix du loyer révisable annuellement sera calculé sur une surface de 27,50 m² (17 m² + 21 m²/2). Il ressortira donc pour chacun à 275 € HT par mois. Les conditions de ces locations seront précisées dans les contrats de bail à intervenir.

L'étage pourra le cas échéant être mis à disposition du ou des médecins pour leur usage personnel en annexe du rez-de-chaussée et sous conditions particulières.

A l'occasion de cette délibération Pierre Devêche souhaite savoir si l'arrivée du médecin est certaine et si se profile un deuxième médecin.

Michel Rousseau répond que le premier médecin le docteur Fouilloux est arrivé ce matin, sachant que son cabinet ouvrira le 2 mai comme prévu. La venue d'un second médecin n'est pas programmée aujourd'hui. Sur le quartier Moine existe une association de professionnels de santé qui est en relation avec un certain nombre de médecins. On verra comment évolue l'activité du docteur Fouilloux. Le réseau local de professionnels de santé pourra l'aider à trouver un médecin associé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
107	98	3	6

AUTORISE le maire ou l'adjoint en charge des Bâtiments, Hervé Launeau, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la régularisation des travaux.

7. Affaires patrimoniales

DELIB-2017-77

La Renaudière - renonciation à servitudes concernant des immeubles sis au lieu-dit Charbonneau

Maître Poupelin est chargé par Monsieur Laurent Neau, Monsieur et Madame Evrard et les Consorts Neau d'établir un acte constatant renonciation à toutes les servitudes, concernant des immeubles sis au lieu-dit Charbonneau – La Renaudière - 49450 Sèvremoine. Il s'agit de servitudes anciennes de puits, d'abreuvoir, passage pour charrette, usage de four, égouts des purins et des toits, etc.

L'intention pour la commune de Sèvremoine est de renoncer et d'abandonner purement, simplement et définitivement à toutes les servitudes existantes au lieu-dit Charbonneau. Le projet a été validé par La Renaudière.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
104	91	6	7

DECIDE d'abandonner purement, simplement et définitivement toutes les servitudes existantes au lieudit "Charbonneau" – La Renaudière - 49450 Sèvremoine.

ACCEPTTE la renonciation à ces servitudes, par la commune de Sèvremoine, sans indemnité ni contrepartie.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis ou Jean-Luc Bregeon, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à cet effet devant Hyacinthe Simon et Billy Poupelin, notaires associés, 90 rue Choletaise, Saint Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine.

DELIB-2017-78

Torfou – acquisition de bien situé à la Colonne SCI PTVV

Compte tenu du projet de modernisation de la ligne Nantes-Clisson-Cholet et du déplacement de la halte ferroviaire de Torfou avec la création d'une zone d'évitement, il est proposé d'acquérir à l'amiable, l'ancienne gare, située à proximité du carrefour de la Colonne, croisement des routes départementales 949 et 753 reliant Mortagne à Clisson et Cholet à Montaigu.

Il s'agit de la parcelle cadastrée E n°366 de 2 425 m², propriété de la SCI PTVV, au prix de 200 000 €.

Ce bien a été estimé par le notaire du vendeur à 260 000 €, en juillet 2016.

L'avis du service de France Domaine a été demandé le 16 septembre 2016 et reçu le 12 décembre 2016 : la valeur vénale de ce bien, déterminée par la méthode par comparaison, est estimée à 160 000 €. En raison de la localisation stratégique de ce bien au carrefour de la Colonne, sur un réseau routier structurant, et de l'existence sur cette parcelle d'un parking à proximité immédiate de la gare, l'acquisition de ce bien concourra à créer un service aux voyageurs avec un rayonnement sur les territoires voisins de la Vendée et de la Loire Atlantique. Il est donc proposé de faire l'acquisition de ce bien au prix de 200 000 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
108	97	3	8

ACCEPTE l'acquisition à la SCI PTVV de la parcelle cadastrée E n°366 de 2 425 m² au prix de deux cent mille Euros (200 000 €).

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis ou Jean-Luc Bregeon, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Dupont Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine et devant l'Office Notarial Martin Degat-Astchgen Audoire Rass (SCP) avenue Housseau, 44470 Carquefou.

DELIB-2017-79

Torfou - acquisition de biens situés à la Colonne ARBORA

Compte tenu du projet de modernisation de la ligne Nantes-Clisson-Cholet et du déplacement de la halte ferroviaire de Torfou avec la création d'une zone d'évitement, il est proposé de poursuivre l'acquisition de biens, à l'amiable.

Il s'agit de terrains propriétés d'ARBORA et correspondant à :

- la parcelle cadastrée E n°466 de 46 m², en vue de créer un accès à la voie ferrée, au prix de 2 000 €,
- une bande de terrain, correspondant aux parcelles cadastrées D n°1208 et 12010, le long de la route départementale 949, pour créer un cheminement piétonnier vers l'agglomération de Torfou (parcelles d'une superficie globale de 256 m² au prix de 2,50 €/m², soit 640 €).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
113	109	0	4

ACCEPTE l'acquisition à ARBORA

- la parcelle cadastrée E n°466 de 46 m², en vue de créer un accès à la voie ferrée, au prix de deux mille Euros (2 000 €).

- d'une bande de terrain, correspondant aux parcelles cadastrées D n°1208 et 12010, le long de la route départementale 949, pour créer un cheminement piétonnier vers l'agglomération de Torfou (parcelles d'une superficie globale de 256 m² au prix de 2,50 €/m², soit six cent quarante euros (640 €).

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis ou Jean-Luc Bregeon, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Dupont Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine et devant l'Office Notarial Martin Degat-Astchgen Audoire Rass (SCP) avenue Housseau, 44470 Carquefou.

8. Aménagement

DELIB-2017-80

Saint Macaire en Mauges - permis d'aménager sur le secteur des Hauts du Poirier - modificatif

La commune de St Macaire a obtenu un arrêté favorable pour le lotissement des Hauts du Poirier en 2008.

En vue de réaliser les travaux de voirie définitive et pour tenir compte de l'évolution des contraintes environnementales, l'esquisse initiale a été actualisée.

Un permis d'aménager modificatif s'avère nécessaire et est à déposer avant la réalisation des travaux de voirie définitive.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
110	100	2	8

ACCEPTE le dépôt d'une demande de permis d'aménager modificatif n°3.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis ou Jean-Luc Bregeon, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer la demande de permis d'aménager modificatif n°3.

ACTUALITE DES COMMISSIONS

Commission Aménagement et Urbanisme

Exposition PLU'S

- Tillières jusqu'au 30/04
- La Renaudière jusqu'au 21/05
- Le Longeron jusqu'au 27/04

Présentations PADD version 2

Quartier Sèvre 3 mai 2017 à 20h Salle Prosper Amiot au Longeron

Quartier Avresne 10 mai 2017 à 20h Espace Renaudin, La Renaudière

Quartier Moine 22 mai 2017 à 20h Espace Maurice Ripoché, Montigné

Réunion d'information Carrière des 4 étalons : 15 mai à 20h, salle des Loisirs à Roussay

QUESTIONS DIVERSES

Pierre Devêche demande la parole. Pierre Devêche reconnaît qu'il n'est pas de tradition de débattre de questions politiques dans les conseils municipaux mais il rappelle la situation politique particulière actuelle. Il souhaite que tous les maires des communes déléguées manifestent publiquement leur position par rapport à leur attachement aux valeurs républicaines et de la démocratie. Pierre Devêche remercie monsieur le maire d'avoir pris position publiquement.

Monsieur le maire répond à Pierre Devêche que « ce conseil municipal n'est pas une tribune ». Chacun vote en son âme et conscience, dans ses responsabilités d'élu local. Monsieur le maire ne souhaite pas engager ce soir un débat sur une échéance politique nationale qui ne relève pas de la compétence du conseil municipal de Sèvremoine.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2017-28-AG / Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec la SCP CHAUVEAU et associés pour les travaux d'assainissement rue du Bocage et rue de Vendée sur la commune déléguée de Saint André de la Marche

Le 21 mars 2017

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié le 28 novembre 2014 à la SCP CHAUVEAU et associés 10, place Croix Boulay 49120 Chemillé en Anjou, pour la réalisation des travaux d'assainissement rue du Bocage et rue de Vendée sur la commune déléguée de Saint André de la Marche. Un avenant n°1 a été proposé par la SCP CHAUVEAU ayant pour objet la fixation de la rémunération du maître d'œuvre suivant le montant des travaux validés après consultation des entreprises. Cet avenant a été signé avec la SCP CHAUVEAU calculant le forfait définitif de rémunération selon l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières : moyenne des offres X coefficient de réajustement TP01 X taux définitif, soit 426 807,79 € X (102,30/107,20) X 5,75 % = 23 419,68 € H.T.. Le montant de l'avenant est donc de 23 419,68 € H.T. - 22 195,00 € H.T. (montant initial du marché) = 1 224,68 € H.T..

N°DEC-2017-29-AG / Avenants à police d'assurances : bâtiments communaux, dommages causés à autrui défense et recours

Le 23 mars 2017

Des avenants à des contrats d'assurances ont été signés, afin de prévoir :

- Suppression du bâtiment n°9 situé au 3 rue de la Coussaie Saint André de la Marche Sèvremoine, d'une surface de 67 m². Nouvelle prime : 3 768,96 € T.T.C..
- Adjonction du bâtiment suivant : pôle multiservices de Tillières :
 - Logement 2quater, rue du Stade Tillières 49230 Sèvremoine pour une surface de 110,50 m²,
 - Commerce 2ter, rue du Stade Tillières 49230 Sèvremoine pour une surface de 175,10 m²

compte tenu de ces modifications la nouvelle prime nette annuelle s'élève à 2 771,81 € T.T.C.

- Dommages causés à autrui défense et recours. Révision de la cotisation annuelle commune déléguée de Roussay : à rembourser à Sèvremoine 37,51 € .T.T.C
- Dommages causés à autrui défense et recours. Révision de la cotisation annuelle ex communauté de communes : à rembourser à Sèvremoine 403,75 € .T.T.C
- Dommages causés à autrui défense et recours. Révision de la cotisation annuelle commune déléguée du Longeron : à rembourser à Sèvremoine 51,42 € .T.T.C

N°DEC-2017-30-AG / Local commercial à Saint Macaire : diagnostic amiante avant travaux

Le 23 mars 2017

Un contrat a été signé avec APAVE pour le repérage amiante avant travaux concernant le local commercial situé 44, rue du Commerce à Saint Macaire en Mauges, comprenant une visite sur site et émission du rapport. Prix convenu : 450 € T.T.C..

N°DEC-2017-31-AG / Demande de subvention auprès de la fédération départementale de pêche pour l'acquisition d'un ponton

Le 23 mars 2017

Considérant que la fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a proposé à la commune de Sèvremoine des travaux de terrassement de berges et la création d'un petit ponton en bois, sur l'étang de la commune déléguée de Saint André de la Marche, pour un coût de 5 000 € hors T.V.A., il a été sollicité auprès de la fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une subvention représentant 80 % du montant hors T.V.A. des travaux nécessaires à l'installation du ponton.

N°DEC-2017-32-AG / Travaux de mise en séparatif des réseaux E.U. et E.P. à Saint Macaire : rues Pasteur, de Vendée et du Commerce : coordination S.P.S., détection et géolocalisation des réseaux

Le 24 mars 2017

Un marché de coordonnateur sécurité-protection-santé a été signé avec SAS ANJOU MAINE COORDINATION comprenant les caractéristiques principales suivantes :

- Catégorie d'opération : 3, date de début des travaux : avril 2017, délai prévu pour l'exécution des travaux : 6 mois,
- Durée du marché : 6 mois
- Missions : ouverture du registre journal, avis sur document d'étude de maîtrise d'œuvre, remise du PGC, déclaration préalable, DIUO,
- Montant du marché : 1 517 € hors T.V.A.

Un marché de service pour la détection et la géolocalisation de réseaux enterrés peut être signé avec ADRE, comprenant les caractéristiques principales suivantes :

- Durée du marché : 6 mois, à compter de la date fixée à l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux,
- Montant du marché : 6 970 € hors T.V.A.

N°DEC-2017-33-AG / Suivi agronomique de l'épandage de boues de la station d'épuration de la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges

Le 24 mars 2017

Un marché de services a été signé avec la SARL AVEC pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration de la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges appartenant au territoire de la commune nouvelle de Sèvremoine, selon les caractéristiques principales suivantes :

- Durée du marché : 2 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2017 ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure,
- Reconduction : le marché est reconductible 2 fois par décision expresse, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans et 9 mois,
- Prix : 8 662,50 € hors T.V.A.

N°DEC-2017-34-AG / Contrats de service avec OMR pour photocopieurs

Des contrats de maintenance de photocopieurs proposés par la société OMR ont été signés comprenant les caractéristiques suivantes :

- Validité du 9 février 2017 au 8 février 2022,
- Couvertures : main d'œuvre, déplacement, fourniture de pièces détachées sauf exclusion, fournitures toner couleurs et noir, délai d'intervention 4 heures,
- Facturation : noir : 0,0028 €. H.T., couleurs : 0,028 € H.T.
- Actualisation du prix durant le contrat : néant

Type de photocopieurs	Site
C287 copieur couleurs 28PPM N/B et 28 PPM couleurs	1- Ecole Saint Exupéry Saint Cespain sur Moine 2- Ecole Pierre et Marie Curie Saint Germain sur Moine 3- Ecole maternelle Pablo Picasso Saint Macaire en Mauges 4- Ecole Vivaldi Tillières 5- Ecole publique Victor Hugo Saint Macaire 6- Ecole Oiseau de Feu à Montigné-Montfaucon 7- Ecole maternelle Les Peupliers Saint André
C308 copieur 30PPM couleurs et 30 PPM noir et blanc	3 copieurs : Mairies déléguées du Longeron, Tillières, la Renaudière
BHC227 copieur couleurs 22PPM	1 copieur Résidence le Bosquet Tillières

N°DEC-2017-35-AG / Travaux d'entretien de voirie 2016 à 2019 : prolongation d'un an

Le 27 mars 2017

Les marchés publics suivants ont été prorogés d'une année à compter du 25 mai 2017 :

- travaux d'entretien de voirie 2016 à 2019,
- entretien courant des chaussées et réseaux, signé le 24 mai 2016, avec l'entreprise SAS CHOLET TP et PIGEON TP,
- curage de fossés et dérasement d'accotement, signé le 24 mai 2016, avec l'entreprise SARL 2LTP,
- fauchage, broyage et élagage, signé le 24 mai 2016 avec l'entreprise SARL TESSIER Francky,

N°DEC-2017-36-AG / Rapport d'orientation budgétaire, simulations fiscales, programme pluriannuel d'investissement

Le 27 mars 2017

Un marché de services a été signé avec KPMG pour :

- La rédaction du rapport d'orientation budgétaire de Sèvremoine et de simulations fiscales (analyse des impacts fiscaux de la création de la commune nouvelle sur des contribuables types),
- La présentation aux élus du programme pluriannuel d'investissement, du rapport d'orientation budgétaire et des simulations fiscales (analyse des impacts fiscaux de la création de la commune nouvelle sur des contribuables types), lors de 3 réunions destinées au bureau élargi, à la commission des finances et au conseil municipal.

sachant que cette prestation est facturée 3 800 € H.T., frais de déplacement inclus.

N°DEC-2017-37-AG / Exploitation du service public d'assainissement collectif Commune déléguée de Saint Macaire en Mauges : SUEZ EAU France

Le 28 mars 2017

Suite à la consultation par appel d'offres ouvert organisée afin de renouveler le contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges, la commission d'appel d'offres réunie le 23 février 2017 a retenu la société SUEZ EAU France de la Chapelle sur Erdre, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Un marché pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges a été signé avec SUEZ EAU France, au prix de 363 374,30 € H.T.

N°DEC-2017-38-AG / Contrat d'entretien Bénard pour entretien matériel de cuisine résidences Avresne

Le 28 mars 2017

Un contrat d'entretien du matériel de cuisine de la résidence de l'Avresne a été signé avec la société BENARD, aux conditions suivantes :

- Une visite systématique et interventions de dépannage ;
- Interventions rapides de dépannage
- Facturation : le prestataire percevra une redevance annuelle et forfaitaire de 1 828,00 € H.T. + 102,00 € H.T. par dépannage ou contrôle suite à incident de fonctionnement (pièces de rechange facturées au tarif en vigueur) ;
- Durée du contrat : 12 mois, renouvelables tacitement pour une nouvelle durée de 12 mois sauf dénonciation expresse du contrat, sachant que le contrat ne peut être renouvelé plus de 2 fois, expiration 36 mois après la signature du contrat.

N°DEC-2017-39-AG / Assainissement rue du Moulin, le long du ruisseau l'Aiguefou et du stade, commune déléguée de Saint Germain sur Moine commune nouvelle de Sèvremoine : demande de subvention auprès du conseil départemental de Maine-et-Loire

Le 5 avril 2017

Il a été sollicité auprès du conseil départemental de Maine-et-Loire une subvention la plus élevée possible pour la mise en séparatif et la restructuration des réseaux eaux usées et pluviales rue du Moulin, le long du ruisseau l'Aiguefou et du stade, commune déléguée de Saint Germain sur Moine commune nouvelle de Sèvremoine.

N°DEC-2017-40-AG / Assainissement rue du Moulin, le long du ruisseau l'Aiguefou et du stade sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Le 5 avril 2017

Il a été sollicité auprès de l'Agence de l'Eau une subvention la plus élevée possible pour la mise en séparatif des réseaux eaux usées et pluviales rue du Moulin, le long du ruisseau l'Aiguefou et du stade sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine, commune nouvelle de Sèvremoine.

Concessions cimetières

Date de la décision	Maire ayant accordé la concession	N° de la concession	Demandeur	Sépulture de	Durée de la concession	Début de la concession	Nature de la concession	Prix de la concession
Le 25 mars 2017	Tillières	01-2017	Mme Marie-Josèphe Fonteneau et sa fille Fleurance	Pierre Fonteneau sa famille	50 années	25 février 2017	Concession nouvelle	400 €

Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2017026	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	6	Lofficial (rue Louis Prosper)	A	466, 719	22/03/2017
2017061	ST GERMAIN	5	Terrionnière (La)	D	390, 423	27/03/2017
2017077	ST GERMAIN		Fontaine (L'Ouche de)	E	1443	20/03/2017
2017078	ST GERMAIN	22	Mairie (rue de la)	D	2356	20/03/2017
2017079	LE LONGERON	4	Genêts (rue des)	AI	49, 52, 54	20/03/2017
2017080	LE LONGERON	20	Chapelle (rue de la)	AI	48, 53, 54	20/03/2017
2017081	LE LONGERON	16	Chapelle (rue de la)	AI	46	20/03/2017
2017082	ST GERMAIN	3	Platanes (rue des)	D	2708	20/03/2017
2017083	ST ANDRE	5	Arc (rue Jeanne d')	AC	60	20/03/2017
2017084	ST MACAIRE	4	Egalité (bd de l')	AC	27	20/03/2017
2017085	ST ANDRE	34	Creulière (rue de la)	AB	86	20/03/2017
2017086	LE LONGERON	1	Commerce (rue du)	AB	721, 722	20/03/2017
2017087	LE LONGERON	2	Rainerie (rue de la)	AA	168	20/03/2017
2017088	ST ANDRE		Actipôle Anjou (ZA)	B	2602p	20/03/2017
2017089	ST ANDRE		Actipôle Anjou (ZA)	B	2602p	20/03/2017
2017090	LA RENAUDIÈRE	10	Bel air (rue de)	AC	136, 22, 24	20/03/2017
2017091	ST MACAIRE	6	Noisetiers (rue des)	AK	580	20/03/2017
2017092	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	14	Maurice (rue St)	B	911	20/03/2017
2017093	ST MACAIRE	13	Vendée (rue de la)	AE	126	20/03/2017
2017094	ST MACAIRE	12	Bretagne (rue de)	AA	241	27/03/2017
2017095	ST MACAIRE	7	Sabotiers (rue des)	B	1045	27/03/2017
2017096	ROUSSAY		Bourg (Le)	A	838	29/03/2017
2017097	ROUSSAY		Aubert (rue du Douet)	A	1488	29/03/2017
2017098	TILLIERES	9 et 11	Poste (rue de la)	A	1622, 1623, 2795	29/03/2017
2017099	ST ANDRE	7	Anjou (rue d')	AA	294	29/03/2017
2017100	ST MACAIRE	14	Leclerc (rue du Maréchal)	AM	78	29/03/2017
2017101	ST MACAIRE	40	Hugo (rue Victor)	AB	309p	29/03/2017
2017102	LE LONGERON	5	Vachez (rue)	AK	216	29/03/2017
2017103	TORFOU		Provinces (rue des)	AC	71	31/03/2017
2017104	TORFOU		Sancivier	E	246	31/03/2017
2017105	ST CRESPIN		Bretagne (rue de)	C	1115, 3269, 3271, 3276	31/03/2017
2017106	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	16	Vendée (rue de la)	C	960	31/03/2017
2017107	ST MACAIRE	26 ter	Vendée (rue de la)	AB	120, 121, 476	07/04/2017
2017108	LA RENAUDIÈRE		Air (rue de Bel)	AC	189, 191, 20	07/04/2017
2017109	TORFOU	114	Provinces (rue des)	D	144, 145	07/04/2017
2017110	MONTFAUCON-MONTIGNÉ	9	Vendée (rue de la)	C	1255p	07/04/2017
2017111	ST ANDRE	6	Cayenne (rue de la)	AE	147	07/04/2017